

**COMMUNE DE SAINT-MARIENS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BOURREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 – Nombre de membres présents : 12 – Votants : 16

DATE DE CONVOCATION : 12/09/2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mmes CHARTIER, MAINVIELLE, MM. CHARTIER,  
LESCA, Adjoints ;  
Mmes GUIBERT, NIETO, SOARES, MM. TARIF, BOUCHAN, GARSAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mmes MARION, DANTAS, MM. ARNAUD, AVRIL.

ABSENTS : Mmes VIGEAN, BETILLE, M. GARUZ.

POUVOIRS : Mme MARION qui a donné pouvoir à Mme SOARES,  
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT,  
M. AVRIL qui a donné pouvoir à Mme NIETO,  
M. ARNAUD qui a donné pouvoir à M. GARSAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SOARES.

-----

<p>DELIBERATION N° 2023-33 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CDC LATITUDE NORD GIRONDE POUR MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR SPORTIF ECOLE MULTISPORT</p>
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des activités périscolaires, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde propose la mise à disposition d'un agent d'animation, pour assurer « l'école multisports ». Cette activité pour la Commune se déroule pendant les temps périscolaires, au rythme d'une séance hebdomadaire, après l'école. Monsieur le Maire propose donc de solliciter la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde de M. Axel MAZEL, agent d'animation pour des activités sportives, comme suit :

- Séances de 2 heures d'animation, et 15 heures de préparation, par an, du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2026.

Cette mise à disposition se concrétise par l'établissement d'une convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De bénéficier de la mise à disposition d'un agent d'animation, M. Axel MAZEL, par la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 août 2026, telle qu'explicitée ci-dessus, pour la pratique d'activités sportives, dans le cadre de l'école multisports, le vendredi, sur le temps des activités périscolaires, après l'école.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition et toutes pièces inhérentes à l'exécution de la présente décision

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,  
Marie SOARES

Le Maire  
Marcel BOURREAU